



Assurance complémentaire

Medical Private

Libre choix du médecin dans le monde entier

Trois bonnes raisons de choisir Medical Private



Traitements ambulatoires
à l'étranger



Couverture pour les
médecins en Suisse
facturant selon leurs
propres tarifs



Prise en charge des
coûts à concurrence
de CHF 100 000.- par
année civile

sanitas

Votre assurance de base couvre des prestations de base, telles qu'un traitement médical planifié, uniquement en Suisse et selon des tarifs fixés par la loi. Avec Medical Private, vous disposez d'une option encore plus large pour le libre choix du médecin, en Suisse comme à l'étranger.

L'assurance complémentaire Medical Private couvre les coûts des traitements médicaux ambulatoires planifiés et les thérapies prescrites par des médecins dans le monde entier. À l'étranger également, vous avez le choix, par exemple si vous souhaitez conserver votre médecin de famille situé dans un pays limitrophe.

Rendez-vous chez le médecin auquel vous faites confiance

L'assurance complémentaire prend en charge les prestations des médecins en récusation facturant selon leurs propres tarifs en Suisse et qui ne sont pas couvertes par l'assurance de base. Medical Private rembourse les coûts si votre gynécologue décide, par exemple, de facturer selon ses propres tarifs.

Prise en charge des coûts à concurrence de CHF 100 000.- par année civile

Medical Private prend en charge les coûts mentionnés à concurrence de CHF 100 000.- par année civile. Votre contribution aux coûts est plafonnée à 10% des coûts de traitement, au max. à CHF 1000.- par année civile.